

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté Les Moulins tenue en la salle de réunion de la MRC Les Moulins située au 148, rue Saint-André à Terrebonne le 10 mars 2009 à 19 h 00, sous la présidence de monsieur Jean-Marc Robitaille, préfet.

Sont présents messieurs Richard Marcotte, Jean-Luc Labrecque, Michel Lefebvre, Clermont Lévesque, Daniel L'Espérance, Frédéric Asselin, Donald Mailly et mesdames Marie-Josée Beaupré, Micheline Mathieu, Denise Paquette et Denise Cloutier.

Sont également présents monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier, et mesdames Chantal Laliberté, aménagiste et Martine Baribeau, greffière de la MRC Les Moulins.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 février 2009
4. Liste des comptes à payer
5. Liste des chèques émis au mois de février 2009
6. Dépôt de la correspondance
7. Sécurité publique - Mise en œuvre du schéma de couverture de risques – Effets sur les primes d'assurances des particuliers
8. Rapport du comité de transport
9. Boîtes de perception – Autorisation de paiement
10. Modification du document intitulé «Conditions de travail et avantages sociaux»
11. Création d'un poste de responsable de la planification et du développement du transport collectif
12. Engagement de la responsable de la planification et du développement du transport collectif
13. Autorisation de signer une entente avec le CIT des Laurentides pour la desserte du secteur St-Roch – St-François
14. Autorisation de signature – Ententes avec les agences de vente de titres de transport
15. Annulation du contrat d'assurances collectives avec Desjardins Sécurité financière
16. Avis de motion pour l'adoption d'un règlement abrogeant le règlement numéro 81 et modifiant l'article 4 du règlement numéro 21 instaurant un régime d'assurances collectives

17. Renouvellement des abonnements à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* annotée et à la *Loi sur l'accès à l'information* annotée aux Éditions Yvon Blais
18. Assemblée des MRC de la FQM
19. Assises annuelles de l'UMQ
20. Congrès de l'Association des aménagistes régionaux du Québec
21. Renouvellement de l'inscription annuelle de madame Martine Baribeau au Tableau des membres du Barreau du Québec
22. Gala régional des Grands prix du tourisme Desjardins de Lanaudière
23. Fondation Dyson Moore – Campagne de financement 2009
24. Autorisation de paiement à la firme Axor Experts-Conseils – Nettoyage du lit du cours d'eau Robinson
25. Publicité dans les journaux locaux – Sécurité incendie
26. Résolution afin d'approuver la personne désignée par la Ville de Terrebonne selon l'article 6 de l'entente intermunicipale sur les cours d'eau pour exercer les fonctions prévues à l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales*
27. Adoption du règlement numéro 97-24 modifiant le règlement numéro 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de réajuster les limites de l'îlot déstructuré E de la Ville de Terrebonne
28. Adoption du règlement numéro 97-26 modifiant le règlement numéro 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de modifier les limites des zones inondables de la rivière des Mille-Îles
29. Avis de motion pour modifier le règlement numéro 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de redéfinir le développement des secteurs Seigneurie Du Chêne à Mascouche et Angora à Terrebonne
30. Adoption d'une résolution adoptant le projet de règlement numéro 97-27 modifiant le règlement numéro 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de redéfinir le développement des secteurs Seigneurie Du Chêne à Mascouche et Angora à Terrebonne
31. Adoption d'une résolution pour fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation pour le projet de règlement numéro 97-25 modifiant le règlement numéro 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'agrandir le périmètre d'urbanisation dans le secteur de la rue Pincourt et du chemin Gascon
32. Examen et approbation du règlement de zonage numéro 1001-078 de la Ville de Terrebonne
33. Rapport du Comité d'aménagement

34. Programme de mise en valeur intégrée – Ligne Paquin – Saint Lin
35. Fin de l'entente avec COOP TAXI TERREBONNE
36. Renouvellement de l'adhésion de monsieur Réal Hévey à l'Association de Sécurité Civile (ASCQ)
37. Projet sur les écosystèmes forestiers du sud de Lanaudière
38. Parachèvement de l'autoroute 19
39. Entente avec Photo Art
40. Période de questions
41. Clôture de la séance

6885-03-09 Ouverture de la séance

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est ouverte.

ADOPTÉ

6886-03-09 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Donald Mailly, appuyé par monsieur Jean-Luc Labrecque et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que proposé.

ADOPTÉ

6887-03-09 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 février 2009

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par madame Micheline Mathieu et résolu unanimement :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 février 2009 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

ADOPTÉ

6888-03-09 Liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur Donald Mailly, appuyé par monsieur Frédéric Asselin et résolu unanimement :

QUE la liste des comptes à payer pour la MRC au montant de 1 721 489,51\$ pour le mois de mars 2009 soit et est acceptée (annexe «*Comptes à payer mars 2009*»).

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2009-018 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 1 721 489,51\$ (divers postes budgétaires en tenant compte de la ristourne applicable sur la TPS) soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

6889-03-09 Liste des chèques émis aux mois de février 2009

Il est proposé par madame Denise Cloutier, appuyée par monsieur Donald Mailly et résolu unanimement :

QUE la liste des chèques émis au cours du mois de février 2009 pour un montant de 1 408 931,63\$ soit et est approuvée (annexe «*Liste des chèques et retraits – Février 2009*»).

ADOPTÉ

6890-03-09 Dépôt de la correspondance

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyée par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement :

QUE la correspondance soit et est versée aux archives de la MRC Les Moulins (annexe «*Liste de la correspondance – Mars 2009* »).

ADOPTÉ

6891-03-09 Sécurité publique - Mise en œuvre du schéma de couverture de risques – Effets sur les primes d'assurances des particuliers

CONSIDÉRANT QUE plusieurs municipalités et MRC ont débuté la mise en œuvre des schémas de couverture de risques et investi des sommes importantes pour ce faire;

CONSIDÉRANT QUE les efforts consentis, notamment dans des activités de prévention, se reflètent dans les statistiques sur le nombre d'incendies, lesquels sont fortement en baisse pour le territoire desservi par le service incendie de la MRC de D'Autray;

CONSIDÉRANT QUE l'un des principaux bénéfices attendus suite à la mise en œuvre des schémas de couverture de risques est la baisse des primes d'assurance des particuliers;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de D'Autray, à l'instar de plusieurs communautés rurales du Québec, compte un grand nombre d'immeubles non reliés à des réseaux d'aqueduc et situés à 8 km et plus de caserne incendie, et qu'en conséquence, plusieurs actions visant à compenser cette situation ont été mises en place permettant ainsi de répondre aux objectifs édictés par le ministre;

CONSIDÉRANT QUE les paramètres pour l'établissement des cotes utilisées par les compagnies d'assurance pour calculer les primes d'assurance, sous-estiment les efforts investis dans les milieux ruraux de telle sorte qu'une révision des cotes de ces municipalités est peu probable;

CONSIDÉRANT QUE les courtiers et compagnies d'assurance semblent méconnaître la réforme en sécurité incendie;

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par monsieur Michel Lefebvre et résolu unanimement :

QUE le conseil de la MRC Les Moulins appuie la MRC de D'Autray et ainsi, demande au ministre de la Sécurité publique de concerter le milieu de l'assurance afin que les compagnies tiennent en compte les efforts consentis et les résultats obtenus par les municipalités et MRC en matière de sécurité incendie, en particulier dans les milieux ruraux;

QUE copie de cette résolution soit transmise à la Fédération québécoise des municipalités.

ADOPTÉ

6892-03-09 Rapport du Comité de transport

Il est proposé par madame Micheline Mathieu, appuyée par madame Denise Paquette et résolu unanimement :

QUE la liste des sujets discutés lors de la rencontre du Comité de transport soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉ

6893-03-09 Boîtes de perception – Autorisation de paiement

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins a demandé au CRT de Lanaudière d'entreprendre les démarches pour l'acquisition d'un système intégré pour la gestion du transport intelligent par autobus;

CONSIDÉRANT la facture # 535 transmise par le CRT de Lanaudière au montant de 30 391,84\$, incluant les taxes, représentant 40% du coût payable à la livraison de deux (2) boîtes de perception;

CONSIDÉRANT la facture # 697 transmises par le CRT de Lanaudière au montant de 136 763,28\$, incluant les taxes, représentant 40% du coût payable à la livraison de neuf (9) boîtes de perception;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité de transport;

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par monsieur Jean-Luc Labrecque et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à transmettre au CRT de Lanaudière les sommes de 30 391,84\$ et 136 763,28\$, incluant les taxes.

QUE les membres du conseil demandent au CRT de Lanaudière d'acquitter les factures de ITSMAX sur réception de ladite somme.

ADOPTÉ

6894-03-09 Modification du document intitulé «Conditions de travail et avantages sociaux»

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont adopté, par la résolution numéro 5345-11-04 le document intitulé : « *Conditions de travail et avantages sociaux* »;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge pertinent de modifier le document intitulé : « *Conditions de travail et avantages sociaux* »;

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par monsieur Frédéric Asselin et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le paragraphe « *Vacances annuelles* » soit et est modifié en remplaçant la

phrase « *Les vacances sont déterminées au prorata du nombre de mois complet de service.* » par la suivante :

« *Les vacances cumulées au cours de l'année d'embauche sont au prorata du nombre de mois complet de service.* »;

QUE le paragraphe « *Vacances annuelles* » soit et est modifié en supprimant la phrase « *Pour fins de calcul du congé annuel payé, au cours de l'année où l'employé entre en fonction ou de l'année où l'employé quitte son emploi, le nombre de jours crédités pour l'année est réduit proportionnellement au nombre de mois complets travaillés.* »

Le document intitulé : « *Conditions de travail et avantages sociaux* » est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

6895-03-09 Création d'un poste de responsable de la planification et du développement du transport collectif

CONSIDÉRANT QUE, compte tenu des besoins de la MRC Les Moulins, il y a lieu de créer un poste de responsable de la planification et du développement du transport collectif;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité de transport;

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par monsieur Donald Mailly et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à créer le poste de responsable de la planification et du développement du transport collectif.

ADOPTÉ

6896-03-09 Engagement de la responsable de la planification et du développement du transport collectif

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'engager une responsable de la planification et du développement du transport collectif à raison de trente-quatre (34) heures par semaine;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection formé de messieurs Jean-Luc Labrecque, Daniel Pilon et madame Danielle Messier;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité de transport;

Il est proposé par monsieur Michel Lefebvre, appuyé par monsieur Richard Marcotte et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE madame Anne-Carole Papierny soit et est engagée au poste de responsable de la planification et du développement du transport collectif pour la MRC des Moulins à compter du 23 mars 2009. Son salaire annuel est fixé à 50 000,00\$. Une période de probation de neuf (9) mois est requise. Au 1^{er} janvier 2010, après une évaluation satisfaisante du rendement de la responsable de la planification et du développement du transport collectif par le directeur général, elle recevra le salaire annuel de 51 500,00\$. Une période de probation de trois (3) mois est requise pour adhérer au régime d'assurances collectives. Le document intitulé

«Conditions de travail et avantages sociaux» fait partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉ

6897-03-09 Autorisation de signer une entente avec le CIT des Laurentides pour la desserte du secteur St-Roch – St-François

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de signer une entente avec le CIT des Laurentides pour la desserte du secteur St-Roch – St-François;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité de transport;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Jean-Marc Robitaille, préfet et monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, une entente avec le CIT des Laurentides pour la desserte du secteur St-Roch – St-François ainsi que tous les documents requis pour donner effet à la présente.

ADOPTÉ

6898-03-09 Autorisation de signature – Ententes avec les agences de vente de titres de transport

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de signer de nouvelles ententes avec les agences de vente de titres de transport;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité de transport;

Il est proposé par madame Denise Cloutier, appuyée par monsieur Michel Lefebvre et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, de nouvelles ententes avec les agences de vente de titres de transport.

ADOPTÉ

6899-03-09 Annulation du contrat d'assurances collectives avec Desjardins Sécurité financière

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de la firme STA, daté du 15 janvier 2009, comparant le régime d'assurances collectives actuel des employés de la MRC avec Desjardins Sécurité financière et le régime proposé par la Financière Manuvie;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme STA à l'effet que l'offre de la Financière Manuvie est la plus avantageuse;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins jugent opportun de mettre fin au contrat d'assurances collectives entre la MRC des Moulins et Desjardins Sécurité financière;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'informer la compagnie Desjardins Sécurité financière de l'intention de la MRC Les Moulins de mettre fin au contrat;

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par monsieur Frédéric Asselin

et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le contrat d'assurances collectives en vigueur entre la MRC des Moulins et Desjardins Sécurité financière prenne fin dès l'acceptation du contrat d'assurance avec la compagnie Manuvie.

ADOPTÉ

6900-03-09 Avis de motion pour l'adoption d'un règlement abrogeant le règlement numéro 81 et modifiant l'article 4 du règlement numéro 21 instaurant un régime d'assurances collectives

Monsieur Frédéric Asselin donne avis de motion, dépose un projet de règlement abrogeant le règlement numéro 81 et modifiant l'article 4 du règlement numéro 21 instaurant un régime d'assurances collectives, et demande une dispense de lecture. L'objet de ce règlement est d'abroger le règlement numéro 81 et de modifier l'article 4 du règlement numéro 21 afin de permettre la signature d'un contrat entre la MRC des Moulins et la compagnie d'assurance Financière Manuvie.

6901-03-09 Renouvellement des abonnements à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* annotée et à la *Loi sur l'accès à l'information* annotée aux Éditions Yvon Blais

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins a reçu le renouvellement des abonnements à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* annotée et à la *Loi sur l'accès à l'information* annotée aux Éditions Yvon Blais aux montants respectifs de 101,75\$ et de 49,25\$, incluant les taxes;

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par madame Micheline Mathieu et résolu unanimement :

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à verser aux Éditions Yvon Blais, un montant de 101,75\$ et de 49,25\$, incluant les taxes, pour le renouvellement des abonnements à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* annotée et à la *Loi sur l'accès à l'information* annotée.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2009-019 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 151,00\$, incluant les taxes, poste budgétaire 2190-494 « *Abonnements* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

6902-03-09 Assemblée des MRC de la FQM

CONSIDÉRANT QUE la prochaine assemblée des MRC de la FQM aura lieu les 27 et 28 mai 2009 à Québec;

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par madame Denise Cloutier et résolu unanimement :

QUE monsieur Richard Marcotte, préfet suppléant et monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier, soient et sont autorisés à représenter la MRC au colloque des MRC de la FQM qui aura lieu les 27 et 28 mai 2009 à Québec. Les dépenses inhérentes leur seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2009-020 émis par le secrétaire-trésorier pour un montant ne dépassant pas 200,00\$, (poste budgétaire 2110-312, « *Législation - congrès, colloques* »), incluant les taxes, soit et est annexé à la présente résolution pour en

faire partie intégrante.

ADOPTÉ

6903-03-09 Assises annuelles de l'UMQ

CONSIDÉRANT QUE les assises annuelles de l'UMQ auront lieu les 14, 15 et 16 mai 2009 à Gatineau;

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyée par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE monsieur Jean-Marc Robitaille, préfet et monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier, soient et sont autorisés à assister aux assises annuelles de l'UMQ à Gatineau. Les dépenses inhérentes leur seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2009-021 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 1 870,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2110-312 «*Législation - Congrès, colloques*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

6904-03-09 Congrès de l'Association des aménagistes régionaux du Québec

CONSIDÉRANT la tenue du congrès annuel de l'Association des aménagistes régionaux du Québec qui aura lieu du 29 avril au 1er mai 2009 à Québec;

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par monsieur Richard Marcotte et résolu unanimement :

QUE madame Chantal Laliberté, aménagiste, soit et est autorisée à assister au congrès annuel de l'Association des aménagistes régionaux du Québec qui aura lieu du 29 avril au 1^{er} mai 2009 à Québec. Les dépenses inhérentes lui seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2009-022 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 330,00\$, excluant les taxes, représentant les frais d'inscription, poste budgétaire 2610-312 «*Aménagement et urbanisme – Congrès, colloque*», soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

6905-03-09 Renouvellement de l'inscription annuelle de madame Martine Baribeau au Tableau de l'Ordre des membres du Barreau du Québec

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins a reçu le renouvellement de l'inscription annuelle de madame Martine Baribeau au Tableau de l'Ordre des membres du Barreau du Québec;

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par monsieur Donald Mailly et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à verser au Barreau du Québec, les cotisations annuelles de madame Martine Baribeau au montant de 1 989,39\$, incluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2009-023 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 1 989,39\$, incluant les taxes, poste budgétaire 2130-494 « *Association* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

6906-03-09 Gala régional des Grands prix du tourisme Desjardins de Lanaudière

CONSIDÉRANT la tenue du Gala régional des Grands Prix du tourisme québécois qui aura lieu le mercredi 25 mars 2009 à Saint-Alexis-de-Montcalm;

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par monsieur Jean-Luc Labrecque et résolu unanimement :

QUE les membres du conseil de la MRC mandatent madame Marie-Josée Beaupré et madame Denise Cloutier pour les représenter au Gala régional des Grands Prix du tourisme Desjardins de Lanaudière. Les dépenses inhérentes seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2009-024 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 90,00\$ par personne, excluant les taxes, poste budgétaire 2110-312 « *Législation - Congrès, colloques* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

6907-03-09 Fondation Dyson Moore – Campagne de financement 2009

CONSIDÉRANT QUE la Fondation Dyson Moore sollicite la MRC Les Moulins dans le cadre de sa campagne de financement 2009;

CONSIDÉRANT QUE cette commandite sera inscrite sur le Guide du visiteur remis à plus de 2 000 visiteurs des Jardins Moore;

Il est proposé par madame Denise Cloutier, appuyée par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins s'engage à verser une commandite de Partenaire au montant de 1 500,00\$ à la Fondation Dyson Moore dans le cadre de sa campagne de financement 2009.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2009-025 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 1 500,00\$, soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante. La dépense sera imputée au poste budgétaire 2110-311 « *Législation - Frais de représentation* ».

ADOPTÉ

6908-03-09 Autorisation de paiement à la firme Axor Experts-Conseils – Nettoyage du lit du cours d'eau Robinson

CONSIDÉRANT la résolution numéro 6753-10-08 adoptée le 10 octobre 2008, par laquelle le conseil de la MRC Les Moulins a octroyé le mandat à la firme Axor Experts-Conseils relativement à la préparation de la demande de certificat d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) ainsi que pour la préparation de relevés topographiques, des plans et devis et de la surveillance des travaux

relativement au nettoyage du lit du cours d'eau Robinson, le tout pour une somme de 12 425,00\$, excluant les taxes;

CONSIDÉRANT les honoraires professionnels facturés à la MRC Les Moulins en date du 24 janvier 2009, relativement à la préparation de relevés topographiques, au montant de 2 031,75, incluant les taxes;

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyée par monsieur Donald Mailly et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer à la firme Axor Experts-Conseils, la somme de 2 031,75, incluant les taxes, à titre d'honoraires professionnels, pour la préparation de relevés topographiques dans le cadre du mandat octroyé par la résolution numéro 6753-10-08 relativement au nettoyage du lit du cours d'eau Robinson.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2009-026 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 2 031,75\$, poste budgétaire 2610-418 «*Aménagement et urbanisme - Honoraires professionnels*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

6909-03-09 Publicité dans les journaux locaux – Sécurité incendie

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité de sécurité incendie recommandent au conseil de préparer, quatre fois dans année, une publicité pour la prévention en sécurité incendie;

Il est proposé par monsieur Frédéric Asselin, appuyé par monsieur Donald Mailly et résolu unanimement :

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à réserver quatre (4) fois par année, deux demi-pages, 4 couleurs process dans La Revue et Le Trait d'Union au tarif de 789,00\$, excluant les taxes, pour La Revue et 812,00\$, excluant les taxes, pour Le Trait d'Union, et ce, pour chacune des parutions de la publicité pour la prévention en sécurité incendie.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2009-027 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 6 404,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2190-341 «*Publicité – Information*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

6910-03-09 Résolution afin d'approuver la personne désignée par la Ville de Terrebonne selon l'article 6 de l'entente intermunicipale sur les cours d'eau pour exercer les fonctions prévues à l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales*

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins, la Ville de Terrebonne et la Ville de Mascouche ont signé une entente intermunicipale sur les cours d'eau le 12 février 2008;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 6 de cette entente, les villes doivent informer la MRC Les Moulins du choix de l'employé qui exercera la fonction de la personne désignée au sens de l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales*;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 6 de cette entente, la MRC approuve ce choix par résolution de son conseil;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins a adopté la résolution numéro 6844-01-09 approuvant les personnes désignées par les villes de Mascouche et Terrebonne, afin d'exercer la fonction de personne désignée au sens de l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales*, soit madame Isabella Cellini, directrice générale adjointe de la Ville de Mascouche et monsieur Éric Gauthier, coordonnateur au développement durable et environnement à la Direction générale de la Ville de Terrebonne;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Eric Gauthier n'est plus à l'emploi de la Ville de Terrebonne;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne a désigné, par sa résolution numéro 70-02-2009, madame Marie-Josée Chicoine, chef inspecteur au service permis et inspection à la Direction de l'aménagement du territoire, pour remplir temporairement la fonction de personne désignée selon l'article 6 de ladite entente intermunicipale sur les cours d'eau pour exercer les fonctions prévues à l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales*;

Il est proposé par madame Micheline Mathieu, appuyée par monsieur Frédéric Asselin et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins approuve la personne désignée par la Ville de Terrebonne selon l'article 6 de l'entente intermunicipale sur les cours d'eau signée par la MRC Les Moulins, la Ville de Terrebonne et la Ville de Mascouche, le 12 février 2008, afin de remplir temporairement la fonction de personne désignée au sens de l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales*, soit madame Marie-Josée Chicoine, chef inspecteur au service permis et inspection à la Direction de l'aménagement du territoire de la Ville de Terrebonne.

ADOPTÉ

6911-03-09 Adoption du règlement numéro 97-24 modifiant le règlement numéro 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de réajuster les limites de l'îlot déstructuré E de la Ville de Terrebonne

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par monsieur Michel Lefebvre et résolu unanimement :

QUE soit et est adopté le règlement n° 97-24 modifiant le règlement numéro 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de réajuster les limites de l'îlot déstructuré E de la Ville de Terrebonne.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture a été demandée en même temps que l'avis de motion.

ADOPTÉ

6912-03-09 Adoption du règlement numéro 97-26 modifiant le règlement numéro 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de modifier les limites des zones inondables de la rivière des Mille-Îles

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement :

QUE soit et est adopté le règlement n° 97-26 modifiant le règlement numéro 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de modifier les limites des zones inondables de la rivière des Mille-Îles.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture a été demandée en même temps que l'avis de motion.

ADOPTÉ

6913-03-09 Avis de motion pour modifier le règlement numéro 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de redéfinir le développement des secteurs Seigneurie Du Chêne à Mascouche et Angora à Terrebonne

Madame Denise Cloutier donne avis de motion, dépose un projet de règlement pour modifier le règlement numéro 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de redéfinir le développement des secteurs Seigneurie Du Chêne à Mascouche et Angora à Terrebonne et demande une dispense de lecture.

6914-03-09 Adoption d'une résolution adoptant le projet de règlement numéro 97-27 modifiant le règlement numéro 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de redéfinir le développement des secteurs Seigneurie Du Chêne à Mascouche et Angora à Terrebonne

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé (SAR) de la MRC Les Moulins est entré en vigueur le 18 décembre 2002;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 97 a déjà été modifié par les règlements n^{os} 97-1, 97-2, 97-3, 97-4, 97-5, 97-6, 97-7, 97-8, 97-9, 97-11, 97-12, 97-13, 97-14, 97-15, 97-16 et 97-17, 97-19, 97-20, 21, 22 et 23;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins peut modifier le schéma d'aménagement en suivant les dispositions prévues aux articles 48 à 53.12 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 10 mars 2009 et, qu'à ce moment, le projet de règlement a été déposé et une dispense de lecture a été demandée;

Il est proposé par madame Denise Cloutier, appuyée par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE soit et est adopté le projet de règlement numéro 97-27 modifiant le règlement numéro 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins, afin de redéfinir le développement des secteurs Seigneurie Du Chêne à Mascouche et Angora à Terrebonne.

QUE soit et est adopté un document indiquant la nature des modifications que les villes de Mascouche et Terrebonne devront apporter à leurs plans et règlements d'urbanisme à la suite de l'entrée en vigueur du règlement numéro 97-27 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins.

QUE les documents intitulés: «*Projet de règlement numéro 97-27 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins*» et «*Document indiquant la nature*

des modifications que les villes de Mascouche et Terrebonne devront apporter à leur réglementation d'urbanisme à la suite de l'entrée en vigueur du règlement numéro 97-27 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins» soient et sont annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins demande à la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire un avis sur le projet de règlement numéro 97-27, conformément aux dispositions de l'article 50 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

ADOPTÉ

6915-03-09 Adoption d'une résolution pour fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation pour le projet de règlement numéro 97-25 modifiant le règlement numéro 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'agrandir le périmètre d'urbanisation dans le secteur de la rue Pincourt et du chemin Gascon

CONSIDÉRANT les dispositions contenues à l'article 53.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyée par madame Denise Cloutier et résolu unanimement :

QUE le conseil tienne une séance de consultation publique relativement au projet de règlement numéro 97-25 modifiant le schéma d'aménagement révisé, le mercredi 15 avril 2009 à 17h45 au bureau de la MRC Les Moulins situé au 148, rue Saint-André à Terrebonne.

ADOPTÉ

6916-03-09 Examen et approbation du règlement de zonage numéro 1001-078 de la Ville de Terrebonne

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne a transmis pour examen et approbation le règlement de zonage numéro 1001-078 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 de la Ville de Terrebonne conformément à l'article 137.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par monsieur Frédéric Asselin et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conforme aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire le règlement de zonage numéro 1001-078.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé, conformément aux dispositions de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉ

6917-03-09 Rapport du Comité d'aménagement

Il est proposé par madame Denise Cloutier, appuyée par monsieur Frédéric Asselin et résolu unanimement :

QUE la liste des sujets discutés lors de la rencontre du Comité d'aménagement soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉ

6918-03-09 Programme de mise en valeur intégrée – Ligne Paquin – Saint Lin

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins et la Ville de Terrebonne sont admissibles au programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec en raison de la construction de la ligne de transport d'électricité à 120 kV appelée Paquin – Saint-Lin sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins et la Ville de Terrebonne se sont vues allouer par Hydro-Québec, dans le cadre de ce programme, une somme de 19 418,00\$ et que les organismes admissibles se sont entendus pour partager comme suit:

La quote-part totale convenue sera allouée à la Ville de Terrebonne pour réaliser un projet;

CONSIDÉRANT QUE la MRC les Moulins et la Ville de Terrebonne ont été informées par Hydro-Québec de l'objectif, des conditions générales de réalisation, des domaines d'activités et du processus d'application du programme de mise en valeur intégrée;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne désire adhérer à ce programme et s'engage à utiliser la somme allouée dans le but de réaliser des initiatives dans les domaines et aux conditions de réalisation du programme;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne s'engage à soumettre à Hydro-Québec, pour approbation, une fiche complétée pour chaque initiative proposée et à rendre compte à Hydro-Québec de l'utilisation de la somme qui lui est allouée;

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par monsieur Jean-Luc Labrecque et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la MRC Les Moulins consent à ce que le montant de 19 418,00\$ soit et est alloué entièrement à la Ville de Terrebonne pour la réalisation d'un projet sur son territoire.

ADOPTÉ

6919-03-09 Fin de l'entente avec COOP TAXI TERREBONNE

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mettre fin à l'entente pour le service de taxi-bus, secteur Montée Gagnon à Terrebonne, intervenue entre le Conseil intermunicipal de Transports des Moulins et COOP TAXI TERREBONNE, en novembre 2000;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins a accepté d'assumer les responsabilités du Conseil intermunicipal de Transports des Moulins;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyée par monsieur Donald Mailly et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC Les Moulins, soit et est autorisé à faire part de l'intention du conseil de la MRC, de mettre fin à l'entente pour le service de taxi-bus, secteur Montée Gagnon à Terrebonne, entre le Conseil intermunicipal de Transports des Moulins et COOP TAXI TERREBONNE à compter du 3 avril 2009.

ADOPTÉ

6920-03-09 Renouvellement de l'adhésion de monsieur Réal Hévey à l'Association de Sécurité Civile (ASCQ)

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins a reçu le renouvellement de l'adhésion de monsieur Réal Hévey à l'Association de Sécurité Civile du Québec (ASCQ);

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Donald Mailly, appuyé par monsieur Frédéric Asselin et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à verser à l'Association de Sécurité Civile du Québec (ASCQ), un montant de 60,00\$ pour l'adhésion de monsieur Réal Hévey pour l'année 2009.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2009-028 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 60,00\$, poste budgétaire 2020-494 «*Sécurité publique - Association*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

6921-03-09 Projet sur les écosystèmes forestiers du sud de Lanaudière

CONSIDÉRANT le projet sur les écosystèmes forestiers du sud de Lanaudière, dont les MRC de L'Assomption, de D'Autray, Les Moulins et de Montcalm sont porteuses du dossier;

CONSIDÉRANT QUE ce projet touchant le développement durable vise la gestion, la mise en valeur et la protection des écosystèmes forestiers du sud de Lanaudière;

CONSIDÉRANT QUE les massifs boisés du sud de la région de Lanaudière constituent des écosystèmes précieux qui tendent à se raréfier;

CONSIDÉRANT QUE ces partenaires ont convenu de déposer conjointement un projet dans le cadre du programme *Mesure des laboratoires ruraux, relatif à la protection et à la mise en valeur de l'écosystème forestier du sud de Lanaudière*;

CONSIDÉRANT QUE les MRC de L'Assomption et Les Moulins déposeront conjointement, auprès du Fonds de développement de la métropole, une demande d'aide financière relative à la protection et la mise en valeur de l'écosystème forestier du sud de Lanaudière, qui vise leurs parties de territoire non admissible au programme Mesure des laboratoires ruraux, car situées à l'intérieur du territoire de la Communauté urbaine de Montréal;

CONSIDÉRANT QU'à l'intérieur de ce projet global, chaque MRC réalisera un projet pilote adapté à ses caractéristiques intrinsèques;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de L'Assomption a déjà confirmé auprès de ces

partenaires son rôle de trésorière pour les subventions reçues, et ce, pour l'ensemble des partenaires au projet.

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyée par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE soit déposé, conjointement et collégalement, avec les MRC de D'Autray, de L'Assomption et de Montcalm, un projet dans le cadre du programme *Mesure des Laboratoires ruraux*, ainsi qu'auprès du *Fonds de développement de la métropole*, relativement à la protection et la mise en valeur de l'écosystème forestier du sud de Lanaudière.

ADOPTÉ

6922-03-09 Parachèvement de l'autoroute 19

CONSIDÉRANT QUE la Ministre des Transports du Québec a commandé une étude d'opportunité sur le projet de parachèvement de l'autoroute 19 entre le boulevard Dagenais à Laval et l'autoroute 640 à Bois-des-Filion;

CONSIDÉRANT QUE les récents événements survenus sur le réseau routier régional, soit la fermeture partielle du pont de la route 117 (boulevard Curé-Labelle) à Sainte-Thérèse ainsi que le retard des travaux de réaménagement du carrefour A-15/A-640, mettent encore plus en évidence la nécessité d'un nouveau lien routier efficace entre Laval et la couronne Nord;

CONSIDÉRANT QUE la croissance continue des déplacements nord-sud rend urgent le développement de nouvelles options en transport collectif;

CONSIDÉRANT QUE le corridor de l'autoroute 19 constitue une opportunité de solutions à une partie des problèmes de déplacements entre la couronne Nord et Montréal / Laval;

CONSIDÉRANT QUE les infrastructures en matière de transport sont insuffisantes dans la MRC de Thérèse-De Blainville et dans le secteur de la Ville de Terrebonne contigu au territoire de la MRC de Thérèse-De Blainville, faute d'investissements gouvernementaux adéquats depuis plusieurs années, et ce, malgré une croissance soutenue de la population;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par madame Denise Cloutier et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le Conseil municipal de la MRC les Moulins appuie inconditionnellement la position des villes de Bois-des-Filion et Lorraine dans leurs démarches auprès de la coalition pour le parachèvement de l'autoroute 19.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins demande à la Ministre des Transports du Québec d'amorcer les travaux de parachèvement de l'autoroute 19 pour offrir une alternative efficace aux navetteurs de la couronne Nord et de prévoir, à même le corridor autoroutier de l'autoroute 19, la mise en place de mesures préférentielles pour le transport collectif, permettant une liaison rapide vers le métro à Laval.

QUE la MRC Les Moulins demande à la Ministre de favoriser une solution globale,

complète et définitive et assure la Ministre de son appui dans le processus de recherche et d'élaboration d'une telle solution.

QUE copie de la présente résolution soit acheminée à Madame Julie Boulet, Ministre des Transports du Québec, à la Ville de Lorraine, à la Ville de Bois-des-Filion, à Monsieur Mathieu Traversy, député du comté de Terrebonne à l'Assemblée Nationale, à Monsieur David Whissell, Ministre responsable de la région des Laurentides et la région de Lanaudière, à la Table des préfets et élus de la couronne nord, à la MRC Thérèse-De Blainville et à la Ville de Laval.

ADOPTÉ

6923-03-09 Entente avec Photo Art

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de transport ;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par monsieur Donald Mailly et résolu unanimement :

QUE monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, une entente avec Photo Art pour la prise de photos dans les écoles secondaires de son territoire.

ADOPTÉ

Période de questions

Une période de questions est mise à la disposition du public. Monsieur Jacques Caron, citoyen de l'Île Saint-Jean à Terrebonne, questionne le conseil relativement à la carte *OPUS*, au train de l'est et à l'offre de service en matière de transport adapté les fins de semaine. Une citoyenne de la MRC Les Moulins, questionne le conseil concernant l'offre de service, la nuit, du circuit numéro 5 et sur les heures de fermeture du terminus de Terrebonne.

6924-03-09 Clôture de la séance

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉ

Jean-Marc Robitaille,
Préfet

Daniel Pilon, directeur général et
secrétaire-trésorier